LES BRÈVES ...IN KÜRZE...

• **Le 09.11.2011 :** Le SPPPI a participé aux "rencontres internationales" organisées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à Strasbourg (PMC), dans la perspective du 6e Forum mondial de l'Eau (Marseille, mars 2012).

• **Le 15.11.2011 :** Le SPPPI a organisé une conférence-débat sur le thème : "transfert et impacts associés au transport de polluants volatils des sols vers les bâtiments" à la DREAL. Intervenant invité : Mme Sylvie Traverse, chef de projet au BURGEAP-Lyon.

• **Le 22.11.2011 :** Le SPPPI a participé à la réunion du CLIC "Lingenheld" à la Préfecture.

• **Le 06.12.2011 :** s'est tenue la réunion des Commissions techniques "Prévention des risques" et "Eau, sols et déchets" à la DREAL. Mme Fromeyer (SIRACEDPC) y présenta les éléments en vue du débriefing de l'exercice PPI Lanxess ; MM. Lambotte (PRR) et Hug (DREAL) ont informé sur le POI du 22 octobre 2011 à la Raffinerie Petroplus de Reichstett ; les risques associés aux perturbations de la nappe phréatique par l'usage des pompes à chaleur (eau/eau) ont été exposés par M. Strauss (Expert-Conseil).
Gemeinsame Sitzung der Sonderausschüssen «Prävention der Risiken» und «Wasser, Boden u. Abfälle» des S3PI)

• **Le 16.01.2012 :** Le SPPPI a participé à la réunion de débriefing de l'exercice PPI "Lanxess" du 18 octobre 2011, à l'Hôtel Préfectoral.

• **Le 26.01.2012 :** Réunion du Bureau de l'APIAS, association support du SPPPI, sous la Présidence du Pr. Daniel Bernard.

• **Le 02.02.2012 :** s'est réuni le groupe de projet "PPTPA" à l'ASPA. M. Kleinpeter, Directeur de l'ASPA et pilote du projet «Atmo-IDEE» (Interreg IV-Rhin Supérieur) a rappelé la démarche, le contenu et le calendrier du projet, et précisa le rôle du groupe «PPTPA» du SPPPI.
Sitzung der Projektgruppe «Abgestimmtes Verfahren für eine Rhein überschreitende Luftreinhaltung» in der ASPA, unter Leitung von Herrn Kleinpeter.

• **Le 14.02.2012 :** Présentation du SPPPI aux agents de la DREAL-Alsace, dans le cadre des "mardis de la DREAL".(voir diaporama sur le site www.alsace.developpement-durable.gouv.fr, sous Risques technologiques-SPPPI)

• **Le 16.02.2012 :** Lothaire Zilliox est intervenu dans le cadre de la licence professionnelle des métiers de la Santé et de l'Environnement à la Faculté de médecine (Service pathologies professionnelles du Pr. Alain Cantineau).

• **Le 17.02.2012 :** Au titre de l'enseignement complémentaire "EC12 –médecine environnementale" à la Faculté de médecine (coordination : Dr. Jacques Reis), Lothaire Zilliox est intervenu sur le thème de la place du scientifique dans l'évaluation du risque, l'exemple du SPPPI.

• **Le 20.02.2012 :** s'est réunie la Commission technique "Prévention des risques" du SPPPI à la DREAL Alsace. Le débat a porté sur les dernières modifications apportées au PPRT du Port aux Pétroles (intervenants : Mme Anita Botz, DREAL et M.Jacques Ballouey, DDT). Une présentation des prochaines Assises Nationales des Risques Technologique (ANRT-Douai du 11 octobre 2012) a été faite par Mme Karine Grimault de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais.
Sitzung der Kommission «Prävention der Risiken» unter dem Vorsitz von Frau Annie Bénétreau (Präfektur Strassburg).

• **Le 12.03.2012 :** s'est réunie la Commission technique "Air et bruit" du SPPPI à la DREAL ;
Mme Sonia Doisy (Pôle «risques chroniques» / DREAL) y présenta le 2e PRSE-Alsace 2011-2015 (Plan Régional Santé Environnement, en cours de consultation publique).
Sitzung der Kommission «Luft u. Lärm» mit der Vorstellung des zweiten Regionalplans Gesundheit und Umwelt.

• **Le 14.03.2012 :** Le SPPPI (à l'origine du projet avec l'ASPA) a participé à la Conférence de lancement du projet INTERREG IV Rhin Supérieur «Atmo IDEE» au Centre Européen de la Consommation à Kehl.
Mit einer Auftaktveranstaltung in Kehl wurde das grenzüberschreitende INTERREG-IV Projekt «Atmo-IDEE» zur Untersuchung der Luftqualität im Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau offiziell gestartet. (Die Idee entstand beim S3PI in einem Schreiben vom April 2009)

• **Le 15.03.2012 :** Tenue du colloque "nouvelles évolutions dans les mesures et l'évaluation d'odeurs", à Schiltigheim - maison de l'entreprise.
Kolloquium, zum thema "gerüche erkennen und bewerten", der firma ktt-ima, in zusammenarbeit mit dem s3pi.

• **Le 15.03.2012 :** Le SPPPI a participé à l'Hôtel Préfectoral à la réunion sur la finalisation du PPI de la Société DOW-Rohm and Haas, Lauterbourg.

• **Le 20.03.2012 :** Assemblée Générale de l'APIAS, association support du SPPPI, sous la Présidence du Pr. Daniel Bernard avec la participation de M. Marc Hoeltzel, Directeur Régional / DREAL Alsace.

• **Le 22.03.2012 :** s'est réunie la "Conférence des Présidents" des commissions thématiques du SPPPI, avec la participation de M. François Rousseau, chef du SRT-DREAL.

• **Le 16.04.2012 :** Le SPPPI, membre de la cellule d'expertise socio-technique de l'Université de Strasbourg, a participé à la présentation d'une mission de protection des eaux souterraines par le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement) du Bas-Rhin.

Annonces

• **Les CLIC et les CLIS laissent la place aux Commissions de Suivi des Sites (CSS)** - parution du décret au Journal Officiel le 9 février 2012 - Les futures CSS ont vocation "à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public".

• **Eurodistrict «Strasbourg-Ortenau» :** Le SPPPI de Strasbourg-Kehl présente ses meilleures salutations à son nouveau Président M. Frank Scherer (Landrat de l'Ortenaukreis) et à Mme Cordula Riedel, sa nouvelle Secrétaire Générale .

24.05.2012
Séminaire transrhénan «Tiefen - Geothermie - Profonde»
(13h30) au Centre Administratif,
1 Parc de l'Etoile, Strasbourg.

Agenda

26.06.2012
«Ingénierie écologique», Journée Scientifique et Technique à l'ENGEES,
1 Quai Koch, Strasbourg (en partenariat avec l'ASTEE et HYDREOS, pôle de l'EAU «Alsace-Lorraine»).

9 et 10.10.2012
Journées Techniques ASTEE «Sécurité industrielle des installations d'eau, d'assainissement et de déchets»
à Colombes - Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP.

11.10.2012
Les 5ièmes Assises Nationales des Risques Technologiques (ANRT)
à Douai Gayant EXPO

Contacts

Secrétariat
Laurence Morival
DREAL Alsace
2 route d'Oberhausbergen
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 00 33 (0) 3 88 13 06 07
Fax. 00 33 (0) 3 88 13 05 60
E.mail : laurence.morival@developpement-durable.gouv.fr

Kontaktperson Kehl
Siegfried Schneider
Herderstrasse 3
Stadtverwaltung Kehl
D - 77694 Kehl
Tél. 00 49 (0) 7851 88 11 93
Fax. 00 49 (0) 7851 88 10 22
E.mail : S.Schneider@Stadt-Kehl.de

Création : Tooyoo-Toulouse

Le SPPPI
UNE PORTE D'ENTRÉE À LA CONCERTATION PERMANENTE

Die S3PI – Einrichtung strebt nach innovativer Gesprächsführung

La Lettre d'Information du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles • MAI 2012 N°35

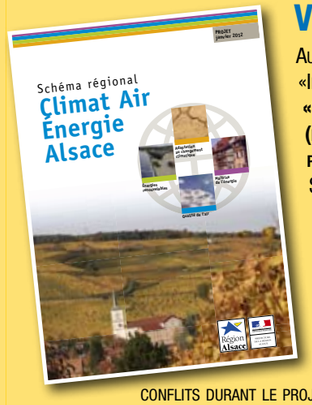

Vous avez dit «CONCERTATION» ?

Au SPPPI, lors du Conseil d'Orientation du 30 mai 2011, une des questions évoquées dans le cadre de la Commission «Information-Communication» était :
«Savons-nous faire la différence entre une concertation (processus amont à tout projet), une consultation (processus relatif à un projet déjà existant), une information (processus communiquant la décision d'adoption du projet) ?
Sous l'intitulé «Consulter autrement, Participer effectivement», le Conseil d'Etat fit, dans son Rapport Public de Juin 2011, nombre de propositions dont cette toute première :
«Opérer un choix de principe consistant à généraliser les concertations ouvertes très précoces, intervenant le plus en amont possible de la procédure d'élaboration de la décision, pour alléger au maximum les consultations d'aval des organismes, souvent formelles et de faible portée sur le contenu de la décision qui va être prise ou de la réforme qui va être adoptée».
Pour le SPPPI, «porte d'entrée à la concertation», ce processus amont est le passage obligé pour faciliter la compréhension des enjeux et impacts d'un projet, pour s'assurer de son acceptabilité et anticiper l'apparition de conflits durant le projet, pour permettre à tous les acteurs concernés d'améliorer la qualité du projet.
Les étapes du processus de concertation doivent être parcourues «pour que la participation du Public commence au début de la procédure, c'est à dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le Public peut exercer une réelle influence». (citation issue de textes officiels : Loi du 28.02.2002 ; décret du 12.09 2002).
Au bilan sur le Grenelle de l'environnement, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) recommande, dans son avis voté le 15 février 2012, de faire évoluer certaines commissions consultatives «vers des instances de concertation, qui permettraient à la société civile d'être force de propositions en favorisant un dialogue multilatéral avec les pouvoirs publics».
En matière de Développement Durable, d'Environnement et de Santé, les appels à **valoriser la participation citoyenne** restent quasi ignorés dans certaines pratiques de consultation publique. Jugeons-en par l'exemple ci-après concernant le territoire d'action du SPPPI.

Sur la même période de février-mars 2012, trois importants «projets» de plans sont proposés à consultation, avec recueil des avis du public, par Internet :
• Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE, enquête du 01/02 au 14/03/12)
• Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2, enquête du 10/02 au 21/03/12)
• Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD, enquête du 01/02 au 31/03/12)
En quelques semaines, les mêmes citoyens ont à lire plusieurs centaines de pages «sur la toile», au nom du droit à l'information, particulièrement sur les risques auxquels ils peuvent être soumis, sur les mesures de sauvegarde dont ils peuvent bénéficier, sur les conduites à tenir en situation d'alerte. Il me semble que la consultation par Internet n'est très probablement pas suffisante pour obtenir un nombre d'avis significatif en retour. En outre, avec l'expression de la méfiance jointe à l'incompréhension, le retour de quelques courriels exploitables pourra-t-il effacer l'idée perçue d'un recours à l'outil Internet juste «pour se donner bonne conscience» ?

Lothaire Zilliox • Président du SPPPI

Während der Sitzung des Orientierungsrates des SPPPI am 30. Mai 2011 wurde im Rahmen der Kommission "Information und Kommunikation" die Frage erörtert, welche begriffliche Unterscheidung man zwischen "Verständigung" (im Vorfeld eines Projektvorhabens), "Beratung" (in Bezug auf ein bestehendes Vorhaben) und "Information" (im Rahmen einer Vorhabensgenehmigung) treffen kann.

In seinem Bericht an die Öffentlichkeit vom Juni 2011 hat der "Conseil d'Etat" unter dem Titel "Anders beraten - sich effektiver beteiligen" zahlreiche Empfehlungen geäussert. Erstens: "Ein Vorgehen, welches es ermöglicht, bereits in einem frühzeitigen Stadium eine Verständigung herbeizuführen sowie eine frühest mögliche Einflussnahme auf die Entscheidungsfindung, um die nachfolgenden Beratungen so gut es geht zu vereinfachen.

Für das SPPPI, welches sich als "Türöffner" in diesem Verständigungsprozess versteht, ist diese Art des Vorgehens eine Pflichtübung, damit die Einsicht in die Notwendigkeit eines Vorhabens verdeutlicht wird, aber auch dessen Auswirkungen besser verstanden werden können. Dieses Vorgehen ermöglicht es ferner, sich der Akzeptanz eines Projektes zu versichern und entstehende Gegensätze vorausschauend zu erkennen, wovon letztlich alle beteiligten Projektpartner profitieren können.

In seiner Stellungnahme vom 15. Februar 2012 zum Grundsatzprogramm für die Umwelt hat der Rat für Sozialökonomie und Umwelt (CESE) empfohlen, bestimmte Kommissionen in Beratungsgremien umzugestalten, in denen ein vielseitiger Dialog aller öffentlichen Meinungsträger stattfinden kann.

"Nouvelles évolutions dans les mesures et l'évaluation d'odeurs"

Gerüche in der Aussenluft, erkennen und bewerten: ein Kurzbericht des Kolloquiums zum Thema "neue Entwicklungen der Messtechniken"

Une cinquantaine de participants (industriels, responsables de l'administration, scientifiques ou membres d'associations de riverains) étaient présents au Colloque du 15.03.2012, co-organisé par la Société KTT-iMA Sarl (Behren lès Forbach) et le SPPPI, accueillis par la Fédération des Industries d'Alsace (FIA), à Schiltigheim.

L'action tripartite - Société de transfert technologique, S3PI et FIA - était une première.

M. Wolfgang Kunz, gérant de la Société KTT-iMA, a montré d'entrée que la «boîte à outils», actuellement disponible pour mesurer des odeurs d'une façon objective, était déjà garnie. Au-delà de ce constat, des questions restent posées à divers niveaux.

Le Pr. Jean-Michel Guillot, (École des Mines d'Alès) l'a démontré en exposant les résultats de tests comparatifs de «chambres à flux», utilisées pour mesurer des odeurs émises par des sources surfaciques. Cet exemple montra à quel point les résultats peuvent diverger en l'absence de normes et méthodes standardisées, ce qui est aujourd'hui encore le cas en France. Ces tests, en partie financés par l'ADEME, ont été menés dans le cadre d'un projet de normalisation AFNOR.

M. Kunz fit le point sur une future norme CEN qui définira des méthodes d'identification et de quantification d'odeurs présentes autour d'une source donnée. Cette nouvelle norme devra remplacer à terme des critères qui subsistent en France dans bon nombre de textes d'arrêtés alors qu'on les sait délicats d'application efficace in situ.

M. Julien Delva (ODOMETRIC S.A., B-Arlon) et le Pr. Jacques Nicolas (Université de Liège) ont ensuite exprimé leurs points de vu sur l'utilité des «nez électroniques». Leur analyse est mitigée : Si le Pr. Nicolas, trouva un certain intérêt à développer d'avantage cette technologie dans des conditions d'applications précises, M. Delva a mis en relief les questions restées ouvertes quant à l'usage de cet outil «non universel» de mesure.

En conclusion, M. Wolfgang Kunz présenta quelques exemples de solutions de réduction d'odeurs appliquées par des industriels. Il invita les participants concernés à se servir des méthodes existantes, notamment pour définir des «valeurs limites» susceptibles d'être vérifiées avec la participation des riverains de sources émettrices d'odeurs.

Kunz Technologie Transfert-iMA

NOUVELLE PRÉSENTATION AU SPPPI DU PROJET DE PPRT «PORT AUX PETROLES»

Lors de la réunion de la Commission «Prévention des Risques», présidée par Mme BENETREAU (SIRACEDPC, Préfecture du Bas-Rhin) le 20.02.2012, Mme BOTZ (DREAL) et M. BALLOUEY (DDT 67) présentèrent les dernières évolutions du projet de PPRT (après 2010), devant un auditoire attentif de membres et partenaires venus nombreux.

A la suite du constat des contraintes générées par le PPRT initial (voir la Lettre du SPPPI N°31-Mai 2010 et l'article publié dans Print-INDUSTRIE N°48 - 2011), la C.U. de Strasbourg, le Port Autonome et la DREAL Alsace, ont cofinancé une étude de faisabilité relative à l'élaboration et la prise en compte de mesures supplémentaires de réduction des risques. Cette étude a été confiée à TECHNIP.

Simultanément à cette étude, les industriels du secteur du Port aux Pétroles ont proposé de nouvelles mesures de réduction du risque «à la source».

En définitive, les principales mesures retenues pour les dépôts pétroliers sont :

- la mise en place de détecteurs hydrocarbures-gaz aux appontements 'essence' asservis à la fermeture automatique des vannes du dépôt ou du bateau, ce qui permet de réduire la durée de fuite à 2 minutes ;
- la mise en place des évents sur les bacs de liquides inflammables chez RUBIS TERMINAL ;
- la suppression du stockage de fioul sur les plus gros bacs de SESD1 et D2 ;
- la suppression du chargement / déchargement 'essence' à l'appontement de SESD2, avec transfert de cette activité sur le 2e appontement SESD1 ;
- la suppression du stockage d'essence sur les cuvettes 2 et 3 de SESD2 ;
- la suppression du stockage de benzène pur chez RUBIS TERMINAL.

Par ailleurs, la société TREDI est désormais classée «Seveso seuil haut» suite à la modification de la nomenclature des installations classées en avril 2010. De ce fait, les phénomènes dangereux susceptibles d'être générés par TREDI ont été intégrés à la carte des aléas du PPRT.

En 2011, toutes les études de dangers du Port aux Pétroles ont été révisées par les exploitants en intégrant notamment les dernières dispositions de la circulaire ministrerielle du 10 mai 2010. Dans ce cadre, les exploitants ont l'obligation de réviser les études de dangers tous les 5 ans.

Ainsi, les cartes d'aléas du PPRT ont été totalement révisées, notamment avec l'intégration des mesures listées ci-dessus.

Dans ces conditions, suite au nouveau tracé du périmètre PPRT il ne subsiste plus qu'une seule expropriation (CFNR) et un seul délaissement (société ATIC).

Actuellement, en cours de rédaction, le Règlement du PPRT sera présenté aux personnes et organismes associés (POA) en juin 2012. Une enquête publique aura lieu en automne dans la perspective d'approuver le PPRT «Port aux Pétroles» en fin d'année 2012.

La présentation de la démarche PPRT au S3PI, exigeant la transparence à la fois sur l'étude de dangers et sur les choix d'aménagement du territoire, responsabilise l'ensemble des acteurs concernés. La limitation anticipée d'effets potentiels d'évènements accidentels qui ne sont jamais à exclure, est l'objectif de la concertation permanente.

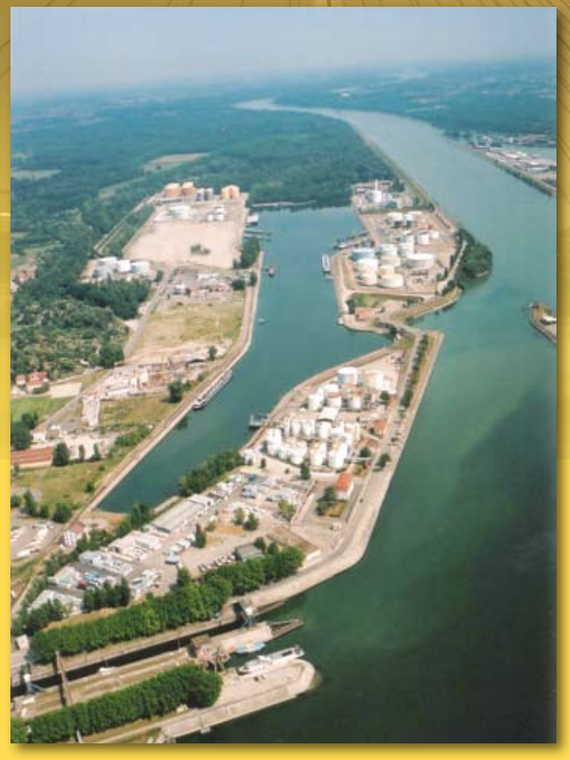

Synthèse du débat post-présentation

Parmi les points faisant l'objet d'une discussion, on a noté que les mesures proposées par les industriels ont permis de réduire les risques initialement identifiés.

Des questions subsistent sur le type de danger que ces mesures suppriment.

Il a été demandé, par exemple, de préciser les effets de la suppression du stockage de benzène chez Rubis Stockage :

La décision de cette mesure permettra de réduire notablement les distances liées aux effets toxiques. Ainsi, les habitations et les jardins familiaux situés rue de la Carpe Haute ne seront plus impactés par les risques toxiques.

D'autre part la question du transfert d'une partie des stockages portuaires de produits pétroliers sur le site de Pétroplus-Raffinage en arrêt d'exploitation à Reichstett a été posée.

La Société PRR indique que le site de la Raffinerie se transformerait en dépôt pétrolier. Les conditions de reprise du site par un autre exploitant ne sont pas encore connues.

Par ailleurs, une discussion nourrie s'est engagée sur l'accès au quai Jacoutot (tracé n°2 sur la Carte de Zonage). Une des mesures annoncées du PPRT sera la fermeture de l'accès au public de ce quai du fait d'un risque de «feu de nuage», mortel. Ce phénomène dangereux est lié à l'inflammation de vapeurs d'essence qui pourraient dériver à l'extérieur des limites des sites pétroliers.

Aucune protection n'est envisageable contre ce phénomène dangereux à cinétique très rapide. En effet, il serait impossible d'évacuer les personnes qui se trouveraient dans le nuage, une voiture circulant sur le quai Jacoutot pourrait «allumer» le nuage. L'intensité d'un tel phénomène dangereux et sa cinétique ne peuvent permettre de déroger à la mesure d'interdiction. L'accès au quai Jacoutot devra être réservé aux personnes qui travaillent dans les entreprises du Port aux Pétroles ou à la Station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau.

Zum Schwerpunktthema Risikenverhütungspläne (PPR).
Die offene Debatte im Rahmen der S3PI-Sitzung am 20.02.2012 kam zu der folgenden Aussprache : «Wir müssen unsere Fähigkeit zur kollektiven Vorbeugung technologischer Risiken auf dem Gelände des strassburger Ölhafens noch verstärken». Die S3PI-Einrichtung schlägt eine weitere Diskussionsrunde, wärend des Verfahrens der Öffentlichkeitsbeteiligung im Herbst 2012, vor.

La Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) recherchent actuellement des solutions alternatives pour accéder aux zones de loisirs et naturelles de ce secteur. En tout état de cause, la CUS souhaite conserver l'accès à ces zones ; il n'est pas question de les supprimer.

Au cours des discussions, il a été fait mention du fait que la société UPM-Stracel avait un projet de stockage de biodiesel au Port aux Pétroles.

A la question «cette installation a-t-elle été prise en compte dans l'étude de dangers ?», il a été répondu «non» car à ce jour le projet n'avait pas encore été présenté aux autorités. Lors d'un futur dépôt, ce dossier sera instruit conformément à la législation des installations classées.

Le calendrier annoncé pour l'élaboration du PPRT est le suivant :

- **Fin juin 2012 :** finalisation du projet de zonage ; recueil des avis officiels des personnes et organismes associés (POA) ;
- **Automne 2012 :** enquête publique
- **Fin 2012 :** approbation du PPRT

Les délais de mise en oeuvre des mesures seront précisés dans le règlement du PPRT. Une fois le PPRT approuvé, la fermeture de l'accès au Quai Jacoutot sera vraisemblablement à court terme.
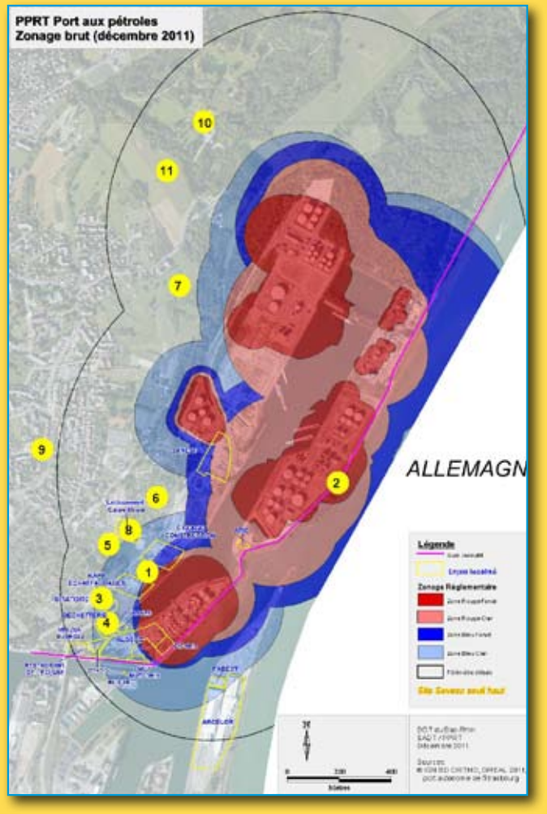
En conclusion de cette réunion-débat, L. ZILLOX propose que le projet de PPRT fasse l'objet d'une nouvelle (et ultime) présentation devant la Commission «Prévention des risques» du SPPPI avant son approbation. Par souci d'efficacité, la réunion SPPPI sera programmée pendant la période de l'enquête publique.